DIRECTIVES POUR L'EVALUATION ET L'APPROBATION DU COMPACT MCC

Sur la base de sa législation et de ses règles de procédures internes, le Millenium Challenge Corporation a défini des principes fondamentaux à partir desquels il examine et analyse la proposition d'un pays (la Proposition) afin de déterminer si elle définit suffisamment bien un Programme pour passer à la négociation d'un Compact. L'analyse interne de la proposition par le MCC vise cinq buts généraux :

- (i) Assurer au MCC que le Programme est conforme au principe essentiel du MCC de réduire la pauvreté par la croissance économique durable ;
- (ii) Assurer au MCC que chaque projet (du Programme) est justifiable sur les plans techniques, économiques, environnementaux et sociaux ;
- (iii) Prouver au MCC que le Programme (et les projets le composant) a fait l'objet d'une préparation suffisante –les risques sont réduits, la mise en œuvre des procédures est bien comprise et des garanties adéquates sont prises pour permettre au MCC de signer un Compact avec le pays ;
- (iv) Informer le MCC de tous les aspects essentiels du Programme, y compris les avantages et les risques liés au financement du Programme ; et
- (v) Donner au personnel de MCC une base permettant de recommander un plan d'action à la direction du MCC en ce qui concerne la Proposition du pays.

Sur la base de l'examen du Programme par le MCC et après considération des recommandations de l'équipe de transaction et de la direction, le PDG du MCC prendra une des décisions suivantes :

- (i) Autoriser l'équipe de transaction à finaliser les négociations d'un Compact mutuellement acceptable sur la base du Programme proposé par le pays. Si cette action est concluante, le PDG recommande alors au Conseil d'Administration du MCC d'approuver le Programme;
- (ii) Remettre à plus tard toute action sur le Programme et donner des directives à l'équipe de transaction de poursuivre les discussions et la clarification du Programme ou de ses éléments du processus d'élaboration ;
- (iii) Rejeter le Programme.

L'équipe de transaction affectée à un pays prépare la documentation analysant le Programme pour la soumettre à l'examen de la direction du MCC. L'analyse vise à informer la direction de tous les aspects importants du Programme proposé. Un canevas de l'analyse du Programme, qui sera préparé par l'équipe de transaction et présenté à la direction figure cidessous.

L'analyse du Programme abordera les principales caractéristiques suivantes :

Aperçu (**Section I**): Elle doit contenir une description de l'environnement économique du pays afin de situer comment le Programme va réduire la pauvreté par une croissance économique durable. Cette section comprendra une description du Plan National de Développement ou du Plan Stratégique de Réduction de la Pauvreté et leur rapport avec le Programme. Par ailleurs, il doit y avoir une description du processus consultatif du pays qui a abouti à la Proposition soumise au MCC, avec identification des obstacles à la croissance économique mis en évidence par le processus consultatif.

Les raisons pour lesquelles le Programme doit être financé doivent être fournies à partir des contraintes économiques et des priorités de développement du pays ainsi que des résultats du processus de consultation. Une explication sera donnée sur le lien entre le Programme et les priorités de développement. Enfin, les avantages directs escomptés résultant du Programme seront donnés dans un format factuel avec quantification. Les bénéfices indirects peuvent être mentionnés. Consulter le site web http://www.mcc.gov/guidance/ConsultativeProcess.shtml pour de plus amples détails sur les attentes de MCC en termes de processus consultatif.

Une brève description du Programme devra figurer dans l'aperçu, en précisant comment et pourquoi le Programme aura un impact transformationnel sur le pays. Le But du Compact doit être identifié, de même que chaque objectif, le(s) projet(s) spécifique(s) qui permettront d'atteindre chaque objectif, et les avantages généraux du Programme. Enfin, l'aperçu devra donner une estimation du montant du financement demandé au MCC pour réaliser le Programme.

Evaluation des projets (Section II): L'évaluation de chacun des projets devra s'articuler comme suit :

- (i) Le contexte du projet, décrivant l'environnement économique du pays et comment le projet va réduire la pauvreté à travers une croissance économique durable ;
- (ii) Une description des principales activités du projet ;
- (iii) Les avantages attendus et les bénéficiaires cibles du projet, désagrégés dans la mesure du possible par revenu, genre et âge, ainsi qu'une explication de la manière dont le projet contribuera à l'atteinte de l'objectif (ou des objectifs) auquel il se rapporte et à la résolution de la question de la croissance économique ;
- (iv) Une estimation des coûts par activités au sein du projet ;
- (v) Une évaluation technique du projet proposé, selon le type et la nature du projet, en précisant si le projet répond aux normes internationalement acceptées, si les intrants et les coûts mentionnés sont réalistes, s'il y a un quelconque problème de chronogramme de réalisation, si le projet est lié à un projet d'un autre bailleur de fonds, et le cas échéant, quels sont les problèmes techniques éventuels et les solutions envisagées pour les résoudre, s'il y a une expérience précédente avec des projets similaires dans le pays, et s'il existe des capacités techniques suffisantes ;
- (vi) Une évaluation économique du projet comprenant une description des bénéfices quantifiés et non quantifiables du projet, et la méthodologie adoptée, et donnant un taux de rentabilité économique du projet ainsi que les résultats de l'analyse de sensibilité (mettant en exergue tous les problèmes qui ont été révélés par l'analyse

- et comment des solutions seront trouvées à ces questions dans le processus de conception du projet) ;
- (vii) Une évaluation environnementale et sociale du projet proposé comprenant une situation de la « catégorie environnementale » du projet, une description des impacts du projet sur l'environnement, le plan de gestion environnementale, et une description de la capacité du pays en gestion environnementale. Consulter le site web du MCC http://www.mcc.gov/guidance/index.shtml pour de plus amples détails sur les attentes du MCC en termes d'examen des facteurs environnementaux liés au programme ;
- (viii) Une description de l'approche proposée pour la supervision et la gestion du projet, les approches en matière d'appels d'offres et de gestion financière. Consulter le site web du MCC:

 http://www.mcc.gov/guidance/Fiscal Accountability/Fiscal Accountability Elements.shtml pour de plus amples informations sur les attentes du MCC dans l'examen de ces aspects de la mise en œuvre du projet;
- (ix) Une brève description des activités d'autres bailleurs de fonds qui se rapportent au projet et de la manière dont le projet fonctionne avec ces autres activités d'autres bailleurs de fonds ;
- (x) Identification des risques potentiels inhérents au projet proposé ainsi que des risques pouvant compromettre la réussite de la mise en œuvre du projet et une énonciation claire des mécanismes de réduction des risques qui seront intégrés dans la conception du projet.

Engagement du pays et efficacité (Section III): L'analyse devra (i) identifier les principales réformes politiques, légales et institutionnelles qui seront prises, soit directement, soit indirectement, pour appuyer le Programme et chaque projet. Faire une description qualitative des avantages induits par de tels changements politiques, légaux et institutionnels. (ii) décrire les facteurs qui assurent la pérennité institutionnelle (formation, renforcement des capacités, soutien des ONG, etc.) pour chacun des projets ; (iii) identifier les facteurs qui assurent la pérennité financière (exemple: réforme tarifaire, amélioration du taux de collecte, commercialisation, etc.) pour chaque projet, et (iv) décrire les facteurs qui assurent la durabilité sur les plan écologique et environnemental pour chaque projet.

Mise en œuvre (Section IV): L'examen évaluera aussi les dispositions proposées en matière de gestion, de passation des marchés et d'approvisionnement, de comptabilité et d'établissement des rapports. Il établira un chronogramme pour la durée de la mise en œuvre de chaque projet.

Suivi et Evaluation (Section V): La documentation doit donner une explication des résultats du Programme, les indicateurs qui vont les mesurer et les repères pour évaluer l'atteinte de ces résultats et la réussite du Programme. Par ailleurs, cette documentation devra identifier la situation de base par rapport à ces repères et décrire comment les données seront collectées au cours de l'exécution du Programme pour évaluer les progrès par rapport à ces repères. Les cibles intermédiaires et finales pour les résultats attendus seront spécifiées autant que possible, tout comme l'impact des déficits de performance sur les décaissements prévus.

ANALYSE DU PROGRAMME

(A présenter par les équipes de transaction à la direction de MCC)

I. APERCU

A. Contexte

Cette section donne des informations de base qui situent le contexte du Programme ainsi que le contexte de l'assistance du MCC. Les informations de base devront inclure :

Les problèmes majeurs et la stratégie de réduction de la pauvreté du pays ; Les principaux programmes d'assistance des bailleurs de fonds ; La pertinence du Programme dans ce contexte.

B. Plan National de Développement / Stratégie de réduction de la pauvreté

Cette section doit succinctement décrire le plan national de développement et/ou la stratégie de réduction de la pauvreté se rapportant au Programme

C. Processus de Consultation

Cette section décrira le processus consultatif du pays qui a abouti à la Proposition soumise pour le financement de MCC avec la liste des obstacles à la croissance économique identifiés par le processus consultatif. On y trouvera également une description des principales mesures prises pour assurer la consultation des parties prenantes, le processus et les méthodologies adoptées ainsi que les résultats, les problèmes rencontrés et comment ces problèmes ont été traités. Si d'autres consultations d'acteurs ont eu lieu au cours de la préparation (exemple : sur les aspects environnementaux, avec les syndicats, etc.), elles doivent être également décrites.

D. <u>Description du Programme</u>

Une description focalisée de l'ensemble du Programme doit être faite pour donner un bref aperçu du contexte situant les raisons qui ont conduit le processus consultatif à donner la priorité à ce Programme précis. Les éléments suivants devront aussi être donnés, a savoir : une description de l'ensemble du Programme, comment et pourquoi l'on pense que le Programme aura un impact transformationnel sur le pays et enfin, la place des différents projets. Les descriptions des projets ne doivent pas être données ici. Cependant, la relation de chaque projet avec le Programme et sa pertinence pour le Programme doivent être expliquées dans le contexte du but du Programme.

E. Coût du Programme

Un résumé des coûts de chaque projet, et si nécessaire des sous composantes, doit être fourni. Voir canevas ci-dessous.

Description		TOTAL				
	An 1 (Millions \$US)	An 2 (Millions \$US)	An 3 (Millions \$US)	An 4 (Millions \$US)	An 5 (Millions \$US)	(Millions \$US)
Projet N° 1						
Projet N° 2						
Administration du						
programme & audits						
Suivi & Evaluation						
TOTAL						

II. EVALUATION DES PROJETS

PROJET N°1

A. Contexte

Le contexte des projets spécifiques composant le Programme devra être donné avec une description de l'environnement économique du pays et comment le projet réduira la pauvreté par la croissance économique durable. Chacun des sujets suivants devra être traités pour chaque composante.

B. Description

Il y aura une description des principales activités du projet.

C. Avantages

Cette section devra identifier les avantages attendus ainsi que les bénéficiaires du projet désagrégés par revenu, par genre et par tranches d'âge, si possible. Dans cette section on expliquera comment le projet contribuera à l'atteinte des objectifs et de la croissance économique.

Exemple: Environ 460.000 habitants en zone rurale dans la région XX ayant un revenu moyen annuel de 680\$ US, bénéficieront d'un approvisionnement en eau potable. Ce projet devra éliminer les décès de nourrissons présentement estimés à 6.000 par an et causés par les maladies hydriques. Le taux scolarisation des filles au niveau de l'enseignement secondaire devra passer de 40% à 75%.

D. Coûts

Description		TOTAL				
	An 1 (Millions \$US)	An 2 (Millions \$US)	An 3 (Millions \$US)	An 4 (Millions \$US)	An 5 (Millions \$US)	(Millions \$US)
Activité A						
Activité B						
Activité C						
Gestion du Projet						
TOTAL						

E. Analyse technique

Une évaluation technique du projet devra être faite en fonction du type et de la nature du projet. Cette évaluation pourra comprendre les aspects suivants : (i) la conformité de la conception aux normes internationalement acceptées ; (ii) le réalisme des intrants et des coûts mentionnés, (iii) les problèmes éventuels de calendrier d'exécution, (iv) l'existence de liens avec un autre projet et, le cas échéant les éventuels problèmes techniques posés (s'il y en a) et les solutions envisagées, (v) l'expérience passée de projets similaires dans le pays, et (vi) la disponibilité des capacités techniques.

F. Evaluation économique

Une évaluation économique du projet comprenant une description claire des bénéfices quantifiés et non quantifiables du projet, de la méthodologie adoptée, et donnant un taux de rentabilité économique de chaque projet.

De même, les résultats de l'analyse de sensibilité doivent être donnés (en mettant en exergue tous les problèmes révélés par l'analyse et les solutions proposées dans le processus de conception du projet).

G. Evaluation de l'impact environnemental et social

Des informations doivent être fournies en précisant clairement la « Catégorie Environnementale » de chaque projet. On fera une description des impacts du projet sur l'environnement, le plan de gestion environnementale, et de la capacité du pays en gestion environnementale.

L'impact du projet sur la population locale ou sur des communautés spécifiques devra être identifié de même que les questions de réinstallation de populations, les groupes affectés (y compris les travailleurs devant être compressés), les approches correctives de l'Etat, les coûts et les sources de financements pour répondre à chaque impact négatif. Les considérations de conception relatives au revenu, au genre, à l'âge et aux impacts ruraux/urbains devront être également identifiées.

Pour chaque impact négatif, il faudra décrire clairement les mesures consultatives et participatives qui ont été prises pour résoudre le problème.

H. Coordination par les bailleurs de fonds

Donner une description des autres activités de bailleurs de fonds liées au projet et comment le projet s'articule avec ces autres activités et travaille avec elles.

I. Risques

Identifier les risques inhérents au projet proposé ainsi que les risques pouvant compromettre la réussite de la mise en œuvre du projet et préciser clairement les mécanismes de réduction des risques et comment ils ont été intégrés dans la conception du projet.

PROJET N° 2

[Reprendre la Section II pour chacun des autres projets.]

III. ENGAGEMENT DU PAYS ET EFFICACITE

A. Changements politiques

Décrire les principales réformes politiques, réglementaires et institutionnelles directement ou indirectement soutenues par le programme et donner une description qualitative des avantages découlant de ces changements politiques, réglementaire ou institutionnels

B. <u>Durabilité institutionnelle</u>

Décrire les facteurs qui assurent la durabilité institutionnelle (formation, renforcement des capacités, appui aux ONG, etc.)

C. Pérennité financière

Décrire les facteurs qui assurent la pérennité financière (exemples : réforme tarifaire, amélioration du taux de collecte, commercialisation, etc.) pour chacun des projets. On peut citer par exemple le problème du financement des dépenses récurrentes de réparation et d'entretien dans un projet de construction de nouvelles routes.

D. Pérennité environnementale et sociale

Décrire les facteurs qui assurent une pérennité environnementale et sociale.

IV. MISE EN ŒUVRE

A. <u>Dispositions managériales</u>

Décrire la structure de supervision et de gestion proposée qui doit être utilisée pour la mise en œuvre et le suivi du projet.

B. Passation des marchés

Identifier les politiques, procédures, contrôles et le processus d'autorisation du pays qui doivent être utilisés dans le Programme MCC. Selon les besoins, identifier comment les agents financiers et/ou les agents chargés de la passation des marchés seront sélectionnés.

C. Gestion financière

Cette section décrira les dispositions pour la gestion financière et le contrôle financier telles que la budgétisation, la gestion de trésorerie, la comptabilité, les décaissements, le système de rapports et l'audit pour assurer une utilisation correcte et transparente des fonds du Programme.

D. Chronogramme

Un calendrier général d'exécution sera produit pour chaque projet.

V. SUIVI ET EVALUATION

Décrire brièvement si un plan de suivi et dévaluation a été suffisamment développé, si les données de base en quantité suffisante et de qualité satisfaisante ont été collectées, et si un mécanisme institutionnel a été élaboré et accepté par le pays pour l'exécution du plan.

A. <u>Indicateurs de niveau d'objectifs et de résultats</u>

Projet n° 1 Objectif:						
Indicateurs de niveau d'objectif (Mesure du succès du projet observable avant la fin du Compact)	Référence	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Indicateurs de niveau de résultats (indicateurs précoces des impacts des activités du Projet sur les objectifs	Référence	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5

Objectif:						
Indicateurs de niveau d'objectif (Mesure du succès du projet observable avant la fin du Compact)	Référence	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Indicateurs de niveau de résultats (indicateurs précoces des impacts des activités du Projet sur les objectifs	Référence	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5

B. <u>Indicateurs de niveau d'activités</u>

Projet n° 1						
Indicateurs de niveau d'activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total

Projet n° 2						
Indicateurs de niveau d'activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total